



Comité des Sages Slow Cosmétique

AVIS d'OCTOBRE 2020

Le Comité des Sages Slow Cosmétique s'est réuni en visioconférence le 6 octobre 2020. À l'issue de cette réunion, le présent avis public est édité.

Pour rappel, le Comité des Sages Slow Cosmétique est constitué de [membres d'honneur de l'Association](#) experts en matière de cosmétique, de préservation de l'environnement ou de communication engagée pour l'environnement. Il a pour mission d'émettre des avis stratégiques et des orientations sur l'action de l'Association Internationale sans but lucratif Slow Cosmétique.

L'Ordre du jour a porté sur plusieurs éléments liés au fonctionnement de [la Mention Slow Cosmétique](#), et à la communication qui en découle.

Cet avis est la synthèse des échanges et orientations décidés par le Comité des Sages, en accord avec le Conseil d'Administration de l'Association Slow Cosmétique.

Étoiles à la Mention Slow Cosmétique

L'avis des Sages de janvier 2020 recommandait un réexamen du système des étoiles à la Mention Slow Cosmétique (actuellement, de 1 à 3 étoiles pour chaque marque labellisée). La décision a finalement été prise de conserver ces étoiles, et d'améliorer en 2021 la communication liée pour les rendre plus significatives aux yeux du public et des marques.

Pourquoi ?

Pour stimuler les marques dans leur démarche de progression au regard de la Charte Slow Cosmétique et guider les consommateurs avertis qui considèrent ces distinctions comme des repères pour identifier les marques les plus engagées dans la philosophie Slow Cosmétique.

Explication : À chaque édition de la Mention Slow Cosmétique, des étoiles sont remises à la marque, labellisée à hauteur de [1, 2 ou 3 étoiles à la Mention](#). Les étoiles incarnent l'adéquation de la marque avec les critères de la Charte Slow Cosmétique. Cependant, il se peut que les marques évoluent dans leur activité, dans un sens ou dans un autre. Il se peut que leur production s'améliore au niveau écologique, ou que leur engagement environnemental ou marketing change. Il se peut aussi qu'elles décident de multiplier des

[Retour au site Slow-cosmetique.org ? Cliquez ici](https://www.slow-cosmetique.org)



Avis du Comité des Sages Slow Cosmétique - Octobre 2020

sorties produits moins en phase avec la Charte. L'Association pratique depuis 2015 l'évaluation continue des marques labellisée. Elle peut s'aider dans cette tâche en mesurant l'écart relevé entre l'examen initial de la marque, et en demandant un éventuel réexamen par le jury afin de pouvoir lister tous les points problématiques ou significatifs.

Réexamen et retrait éventuel d'étoiles ou de la Mention

Il a été constaté des marques labellisées dont les évolutions les écartent progressivement de la Charte Slow Cosmétique. Les marques labellisées Slow Cosmétique sont évaluées en continu. Mais la question des modalités d'un retrait éventuel du label est cruciale. Les Sages ont confirmé la nécessité de garder un seuil d'exigence élevé, afin de conserver l'identité et l'intégrité du label. Il a été décidé que dorénavant, en cas de constatation par le jury, le bureau ou le Comité des Sages d'un écart trop important avec la Charte, le processus sera le suivant :

1. L'Association propose à la marque concernée de s'engager à adapter/reformuler certains produits ou adapter ses allégations/process selon le cas, dans un délai de 6 mois. Si la marque s'y engage par écrit, l'Association l'accompagne pour valider la remise en conformité avec la Charte.
2. Si un tel engagement s'avère impossible pour la marque, celle-ci est invitée à repasser par le jury, et son statut de marque "en examen" est visible sur Slow-cosmetique.org comme toute marque candidate à la Mention.
3. En cas d'échec auprès du jury, ou en cas de non respect de l'engagement pris 6 mois auparavant, le label Slow Cosmétique est retiré à la marque, qui a (comme le prévoit déjà la procédure) 6 mois pour l'ôter de toutes ses communications pack et off pack.

Pourquoi ?

Pour que le label Slow Cosmétique soit bien toujours porté par des marques conformes à la Charte au moins sur une partie de l'ensemble des 4 piliers, et que les modalités de réexamen et d'accompagnement ou de retrait soient bien définies.

Explication : Depuis 2013, plus de 230 marques ont été labellisées par le jury bénévole du label Slow Cosmétique. Certaines marques ont fait grandement évoluer leurs gammes et/ou leur discours et/ou leurs modèle d'entreprise, ce qui les amène au bord du cadre fixé par la Charte Slow Cosmétique. Des retraits du label ont déjà eu lieu par le passé pour de petites marques en cessation d'activité par exemple ou pour l'utilisation

[Retour au site Slow-cosmetique.org ? Cliquez ici](http://Slow-cosmetique.org)



Avis du Comité des Sages Slow Cosmétique - Octobre 2020

d'ingrédients excluants. Mais pour le cas de marques bien installées en plein développement, le retrait du label peut être lourd de conséquences, d'un point de vue communication et commercial pour la marque, même si aucune communication négative n'est faite par l'Association. Les Sages ont préconisé une méthodologie progressive et cadrée, actée ci-dessus.

NOTE : Dans un esprit d'indépendance et d'impartialité, seuls le Comité des Sages et le Conseil d'Administration de l'ASBL Slow Cosmétique sont habilités à prendre des décisions ou orientations en rapport avec la labellisation Slow Cosmétique. Pour tout contact/suggestion, écrire à association@slow-cosmetique.org.